

PUITS PRIVÉ : QUOI FAIRE EN CAS D'INONDATION?

Après une inondation, les propriétaires de puits privés doivent faire bouillir leur eau ou utiliser une autre source d'eau en attendant de recevoir la confirmation que leur eau est propre à la consommation. Portez l'eau de votre puits à ébullition (frémissement) pendant au moins deux minutes avant de l'utiliser. Par utiliser on entend : la boire, préparer des boissons (préparations pour nourrisson, jus, etc.), vous brosser les dents, laver des aliments crus, cuisiner ou faire de la glace. Il est important de vous assurer que votre fosse septique est fonctionnelle avant d'utiliser la robinetterie dans la maison.

Après le retrait des eaux de crue, les propriétaires de puits privé devraient faire ce qui suit :

1. Inspecter le puits pour vérifier les dommages et la présence d'eau de crue

- Il ne doit pas y avoir d'eau de crue directement autour du puits. Pendant l'inondation, le sol peut s'être érodé autour du puits, créant des conditions dangereuses ou une voie par laquelle l'eau de surface et les contaminants pourraient s'infiltrer dans le puits. Dans d'autres cas, les fils électriques reliés à la pompe du puits peuvent avoir subi des dommages, entraînant un risque d'électrocution. Les propriétaires doivent donc faire preuve d'une extrême prudence à proximité de leur puits, surtout s'il s'agit d'un vieux puits de grand diamètre.
- Faites appel à une entreprise spécialisée dans les puits. La pompe (y compris les valves et l'engrenage) peut avoir besoin d'être nettoyée pour éliminer toute trace de terre ou de sable.
- **N'actionnez pas** la pompe tant que le système de câblage n'ait été vérifié par une personne qualifiée en électricité. Vous risquez d'endommager le puits et la pompe, voire de vous électrocuter (recevoir une décharge électrique).
- Une fois le puits inspecté, veillez à évacuer les eaux de crue jusqu'à ce que l'eau devienne claire. Utilisez un robinet extérieur et un tuyau d'arrosage pour envoyer l'eau dans un drain plutôt que dans une fosse septique (après une inondation, la capacité des fosses septiques est souvent atteinte).

2. Désinfecter le puits

- Après une inondation, le puits et la plomberie doivent être traités au chlore afin de tuer les bactéries dangereuses.
- Désinfectez votre puits et la plomberie interne en suivant les **Instructions pour désinfecter un puits d'eau potable**.
- Éliminez l'eau de Javel du puits en faisant couler de l'eau à l'aide d'un tuyau d'arrosage extérieur. Tenez-le loin du gazon, des arbres et des champs



d'épuration, jusqu'à ce que la forte odeur d'eau de Javel se dissipe. Assurez-vous que l'eau ne pénètre dans aucun cours d'eau, comme un lac, une rivière ou un ruisseau. Pour éliminer l'eau de Javel de la plomberie de votre maison, ouvrez tous les robinets intérieurs jusqu'à ce que l'eau ne sente plus le chlore.

- Remplacez les filtres de traitement de l'eau et vérifiez le bon fonctionnement des dispositifs de traitement du système d'approvisionnement.

3. Prélever un échantillon

- Après avoir désinfecté le puits, attendez deux jours, puis prélevez un échantillon d'eau potable dans un robinet de la cuisine. Faites analyser l'échantillon. Si le résultat indique que la qualité de votre eau est satisfaisante, vous devrez quand même prélever deux autres échantillons pour confirmer que l'eau est bel et bien potable. L'option la plus sûre est de continuer à utiliser une autre source d'eau ou de faire bouillir votre eau, jusqu'à ce que vous préleviez un deuxième échantillon et obteniez un deuxième résultat satisfaisant.
- Le deuxième échantillon doit être prélevé environ une semaine après le premier. Si les résultats de l'analyse sont bons, l'eau peut alors être considérée comme potable. Vous devrez néanmoins prélever un troisième échantillon pour vous assurer que vous pouvez continuer de la consommer sans danger.
- Le troisième échantillon doit être prélevé de deux à quatre semaines après le premier prélèvement.
- Si les résultats des trois échantillons sont satisfaisants, continuez à prélever des échantillons d'eau de trois à quatre fois par an.

4. Effectuer des analyses supplémentaires, au besoin

- La désinfection du puits n'offre pas de protection contre les pesticides, les métaux lourds, l'huile, l'essence et d'autres types de contamination non biologique. Si vous suspectez une telle contamination, en raison de la proximité de ces sources de contaminants, vous pourriez devoir effectuer des analyses chimiques supplémentaires. Consultez le document ***Faites analyser votre eau potable – Conseils aux propriétaires de puits privés.***

Pour de plus amples renseignements

Communiquez avec le Service d'hygiène du milieu au 867-667-8391, au numéro sans frais 1-800-661-0408, poste 8391, ou à environmental.health@yukon.ca. Vous pouvez aussi vous rendre au 2 Hospital Road à Whitehorse, pour parler à un agent ou une agente d'hygiène du milieu.